

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 13 (1915)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société Valaisanne des géomètres du registre foncier

Autor: Delacoste, Adrien

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

8° Approbation de statuts.

Les sections de Tessin, Argovie-Bâle-Soleure et Fribourg ont envoyé leurs statuts à l'approbation.

St-Gall et Berne, 15 avril 1915.

Pour le Comité de la Société Suisse des Géomètres,

Le président:

M. Ehrensberger.

Le secrétaire:

E. J. Albrecht.

Ce rapport a été approuvé par l'assemblée des délégués du 11 avril 1915.

Société Valaisanne des Géomètres du Registre Foncier.

Après une longue période de séparation passée sous les drapeaux, les membres de notre jeune section ont éprouvé le besoin de reprendre contact.

Une assemblée générale fut convoquée dans ce but à Martigny, le dimanche 28 ct., à 2 heures de l'après-midi.

Les questions suivantes ont été traitées dans cette assemblée à laquelle tous les membres ont assisté:

- 1° Réception de nouveaux membres.
- 2° Fixation du lieu de la prochaine assemblée.
- 3° Nomination d'un délégué pour l'assemblée de Langental.
- 4° Adoption du titre de „Géomètre officiel“ par les géomètres valaisans admis aux mensurations cadastrales.
- 5° Taxes à l'are des levés cadastraux dans les différents terrains.
- 6° Examen du projet de règlement de service pour les mensurations cadastrales en Valais.

Il est décidé, en outre, de demander à l'assemblée des délégués d'unifier la situation des géomètres dans leurs rapports avec les administrations du Registre foncier d'autres cantons que celui de leur domicile; et, certains géomètres se trouvant sans travail, de demander au Département cantonal des Finances une prochaine mise au concours de certains travaux de mensuration.

Le secrétaire: *Adrien Delacoste.*